



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

F

Point 9.1 de l'ordre du jour provisoire

HUITIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Rome (Italie), 11-16 novembre 2019

Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement

Résumé

Le présent document contient le rapport sur les efforts déployés pour mettre en œuvre la Stratégie de financement du Traité international et les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal. Il met en lumière les faits nouveaux et les questions découlant de la mise à jour de cette stratégie au cours du dernier exercice biennal, y compris ceux qui ont trait aux grandes quantités d'informations recueillies et analysées. Il résume également les aspects pertinents des préparatifs des travaux du Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement et la mobilisation des ressources et de l'appui qui leur a été fourni. Le rapport du Comité figure dans un document distinct intitulé *Rapport du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement et la mobilisation des ressources* portant la cote IT/GB-8/19/9.2.

Le présent document donne également des informations sur d'autres initiatives, partenariats et collaboration, ainsi que sur des débats qui ont eu lieu à ce sujet dans le cadre d'autres forums et processus pertinents. Enfin, il fait brièvement le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages au cours de l'exercice biennal.

Indications que l'Organe directeur est invité à donner

L'Organe directeur est invité à prendre note des informations contenues dans le présent document, des activités entreprises et des faits nouveaux liés à la Stratégie de financement du Traité international pendant l'exercice biennal, et à donner des indications supplémentaires sur la mise en œuvre de cette stratégie en tenant compte des éléments fournis en annexe susceptibles de figurer dans une éventuelle résolution.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la session peuvent être consultés à l'adresse <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1111365/>.



na902

I. INTRODUCTION

1. Conformément à l'Article 18 du Traité international, les Parties contractantes s'engagent à mettre en œuvre une Stratégie de financement pour appliquer le Traité. L'objectif de la stratégie est de renforcer la disponibilité, la transparence, l'efficacité et l'efficacités de la fourniture de ressources financières pour la mise en œuvre des activités relevant du Traité. Afin de mobiliser des fonds au profit des activités, plans et programmes prioritaires, l'Organe directeur fixera périodiquement une cible de financement.

2. À sa septième session, l'Organe directeur, dans sa résolution 3/2017, a décidé de mettre à jour la Stratégie de financement du Traité international en vue d'adopter une approche programmatique dynamique et synergique et de fixer les objectifs de la stratégie globale de financement et du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

3. Le présent document fait le point sur les faits nouveaux et les questions découlant de la mise à jour de la Stratégie de financement au cours du dernier exercice biennal, y compris ceux qui ont trait aux grandes quantités d'informations recueillies et analysées sur les outils et les flux de financement, ainsi que sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du cycle de projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Il contient également des éléments susceptibles de figurer dans une éventuelle résolution qui pourrait être présentée à l'Organe directeur pour examen.

4. Le *Rapport du Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement et la mobilisation de ressources* (IT/GB-8/19/9.2) décrit en détail les travaux entrepris au cours de l'exercice biennal pour actualiser la stratégie et contient une version actualisée de celle-ci ainsi que ses annexes. Il contient également l'ébauche du mandat du Comité permanent sur la Stratégie de financement et la mobilisation des ressources, une version plus élaborée de la matrice des outils de financement et le projet de résolution concernant la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle Stratégie de financement.

5. Le rapport détaillé sur le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages figure dans le document IT/GB-8/19/9.1/Inf.1, *Rapport 2018-2019 sur le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages*, et fournit une analyse de la mise en œuvre de son cycle de projets au cours de l'exercice biennal.

6. Parmi les autres documents intéressants portant sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement figurent le document IT/GB-8/19/15.2/2, *Rapport du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures* et le document IT/GB-8/19/15.3, *Rapport sur la coopération avec les instances de la Convention sur la diversité biologique*. Ce dernier contient des éléments qui pourraient aider l'Organe directeur à donner son avis sur la prochaine reconstitution des ressources du Fonds pour l'environnement mondial, en réponse à l'invitation qui lui avait été faite à ce sujet par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique.

II. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT – FAITS NOUVEAUX DÉCOULANT DU PROCESSUS DE MISE À JOUR

7. Pour éclairer le processus de mise à jour de la Stratégie de financement, des données ont été recueillies et analysées à partir d'un large éventail de sources au moyen d'enquêtes, d'entrevues et d'études qui ont fourni des informations nouvelles et importantes sur la conjoncture financière liée à la mise en œuvre du Traité. Elles ont permis de renforcer la coopération avec les principaux partenaires d'exécution et les outils de financement du Traité international.

8. Une grande partie de ces informations a été recueillie dans le cadre du processus de développement de la *matrice des outils de financement et domaines et programmes relevant du Traité international*, qui figure dans l'ébauche de la Stratégie de financement. La matrice fait le lien entre les différents outils de financement¹ et les domaines et programmes relevant du Traité². Le *Rapport d'étape – matrice d'analyse des outils de financement* (document en anglais) contient l'analyse complète des données recueillies. Pour le consulter, voir: <http://www.fao.org/3/ca4470en/ca4470en.pdf>.

9. La présente section résume les faits nouveaux découlant du processus de développement de la matrice.

Faits nouveaux découlant de la mise à jour de la Stratégie de financement

Investissements mondiaux dans les domaines visés par le Traité:

De **12 à 14 milliards d'USD** par an investis dans les domaines visés par le Traité, dont environ:

35 pour cent (de 4,2 à 4,6 milliards par an) proviennent de financements publics nationaux;

22 pour cent (de 2,4 à 3,0 milliards par an) proviennent de flux bilatéraux ou de flux d'assistance;

13 pour cent (de 1,4 à 1,8 milliard par an) proviennent d'organisations multilatérales;

31 pour cent (de 3,8 à 4,2 milliards par an) proviennent du secteur privé.

Budgets nationaux consacrés aux RPGAA

Vingt-cinq Parties contractantes³ provenant de six régions ont répondu à une demande d'informations sur les programmes bilatéraux à l'appui de la mise en œuvre du Traité international, ainsi que sur les ressources financières allouées aux activités nationales de conservation et d'utilisation durable des ressources phylogénétiques. L'Association européenne des semences a également communiqué des informations en réponse à la demande de renseignements.

Les analyses préliminaires montrent que la plupart des dépenses publiques se concentrent sur la sélection végétale ainsi que sur la conservation *ex situ*.

Les Parties contractantes ont également fait état de moyens innovants qu'elles envisagent de mettre en œuvre pour financer les activités relatives aux RPGAA. Par exemple, une nouvelle loi sur l'agrobiodiversité est en cours d'élaboration en Équateur; elle portera création d'un fonds national pour l'agrobiodiversité, les semences et l'agriculture durable, en vue de collecter 1 pour cent du PIB agricole.

¹Les outils de financement comprennent: les outils qui ne sont pas sous la direction et/ou le contrôle direct de l'Organe directeur, tels que les sources nationales et bilatérales; d'autres mécanismes, fonds et organes internationaux tels que la FAO, le GCRAI, la Banque mondiale, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat et le FIDA; des mécanismes de financement pour lesquels l'Organe directeur fournit des indications générales tels que le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures; et des fonds qui sont sous le contrôle ou la direction de l'Organe directeur, notamment le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et le Fonds d'affectation spéciale.

²Conservation et utilisation durable des RPGAA (*ex situ*, *in situ*, gestion à l'exploitation, utilisation durable et sélection) et mécanismes et dispositions d'exécution du Traité (transfert de technologie, systèmes d'information, renforcement des capacités, Système multilatéral, Système mondial d'information, droits des agriculteurs, élaboration de politiques).

³ Afghanistan, Allemagne, Bangladesh, Burkina Faso, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Eswatini, Éthiopie, Japon, Kenya, Mali, Namibie, Norvège, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République centrafricaine, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Syrie, Togo et Zambie.

Financement bilatéral

Un exemple de l'importance du financement bilatéral est présenté dans la communication des États-Unis d'Amérique (voir ci-dessous). D'autres pays ont également commencé à rendre compte de leurs programmes bilatéraux intéressant la mise en œuvre du Traité.

En 2018, l'USAID a alloué 47 millions d'USD à la recherche collaborative sur les plantes cultivées pour progresser dans la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire grâce à l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Il s'agit notamment d'efforts de recherche collaborative entre des chercheurs d'organismes publics de pays en développement, les centres internationaux de recherche agricole du GCRAI et du Centre mondial des légumes, ainsi que des chercheurs universitaires et des phylogénéticiens américains.

Organisations multilatérales – faits nouveaux concernant le financement pour le climat

La conjoncture financière a été marquée par une augmentation considérable du financement international pour le climat, et la hausse devrait se poursuivre au cours des prochaines décennies. En 2000, les fonds accordés aux pays en développement en faveur de l'action climatique étaient estimés à 560 millions d'USD. En 2016, ce montant est passé à près de 20 milliards d'USD, soit 40 fois plus, et il devrait atteindre 100 milliards d'USD d'ici 2020.

La sécurité alimentaire, les RPGAA, l'agriculture intelligente face au climat, les agriculteurs locaux et les banques de gènes sont désormais considérés par beaucoup comme des enjeux et des intervenants cruciaux. À ce titre, le financement pour le climat représente une opportunité de plus en plus importante pour la Stratégie de financement et le Traité international.

Les sources de financement les plus pertinentes pour le Traité international et sa Stratégie de financement sont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds vert pour le climat (FVC), la Banque mondiale et la Société financière internationale (SFI), le Fonds international de développement agricole (FIDA) ainsi que l'aide et les financements bilatéraux.

Les pays qui ont pu bénéficier d'un financement pour le climat ont reçu des fonds pour les priorités fixées dans les stratégies et plans nationaux. Cette approche ciblée a permis de mieux faire coïncider les activités liées aux RPGAA avec des priorités nationales et internationales plus larges en vue d'accroître les flux de financement vers les domaines visés par le Traité.

Secteur privé

Les investissements actuels du secteur privé dans la recherche-développement en phylogénétique sont estimés à environ 4 milliards d'USD.

Nouveaux outils de suivi et d'examen

AIDmonitor est un nouvel outil de la FAO qui recueille des informations sur l'aide publique au développement. Cet outil peut contribuer à l'élaboration et au suivi futurs de la Stratégie de financement car il peut produire des analyses et des rapports uniques sur des secteurs, des zones géographiques ou des partenaires fournisseurs de ressources spécifiques.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a récemment mis à jour son « marqueur de biodiversité », qui peut être utilisé pour affiner les résultats de recherche présentant un intérêt éventuel pour le Traité. Ses critères d'éligibilité englobent la conservation et la mise en valeur des ressources génétiques (*in situ* ou *ex situ*). Depuis mai 2018, le marqueur de biodiversité inclut également «le maintien de la diversité génétique des semences, des plantes cultivées et des animaux d'élevage et domestiques et de leurs espèces sauvages associées».

D'autres outils peuvent produire des informations utiles telles que l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), qui permet de comparer des données provenant de différentes sources. Le développement de l'IITA a permis à plus de 800 partenaires de développement bilatéraux, multilatéraux, non gouvernementaux et du secteur privé, qui publient maintenant des données conformes à la norme de l'IITA, de pouvoir consulter davantage de données sur l'aide en accès libre.

Nouveaux partenariats de collaboration

Un certain nombre de nouveaux partenariats de collaboration ont été établis dans le cadre du processus de mise à jour de la Stratégie de financement. Il serait bon de les renforcer pour mieux assurer la mise en œuvre, le suivi et l'examen de la nouvelle stratégie. Il s'agit notamment de la collaboration relative à la planification conjointe, la mobilisation de ressources, le suivi et l'établissement de rapports que la FAO mène avec un certain nombre de partenaires internationaux, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement et Bioversity International afin d'exploiter les possibilités de financement pour le climat avec le concours du FEM et de l'Initiative internationale pour le climat, de l'OCDE pour le suivi des flux de financement et d'organisations philanthropiques telles que l'Alliance pour l'avenir de l'alimentation pour la planification conjointe et la mobilisation de fonds.

10. La nouvelle Stratégie de financement met l'accent sur les processus de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, ainsi que sur la détection et l'élimination des lacunes. Ces processus sont intégrés à la section V et mentionnés dans l'ébauche du mandat du Comité permanent sur la Stratégie de financement et de mobilisation des ressources. Les processus de suivi reposeront sur une coopération continue avec d'autres organisations, notamment la FAO et l'OCDE. Des aperçus périodiques des flux financiers vers les domaines de mise en œuvre du Traité et des rapports réguliers sur l'application de la Stratégie de financement seront mis à la disposition de l'Organe directeur à l'avenir.

11. À sa dixième réunion, le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement et de mobilisation des ressources a prié le Secrétaire d'étudier la possibilité d'entreprendre une analyse du «coût de l'inaction» qui pourrait être utilisée dans les futures activités de communication et de sensibilisation relatives à la Stratégie de financement du Traité. Le Secrétaire ainsi que les instances du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires ont organisé conjointement une réunion scientifique pour étudier les méthodes qui pourraient être utilisées, en s'appuyant sur des recherches antérieures, pour décrire et quantifier les conséquences mondiales de l'inaction au niveau multilatéral en ce qui concerne la conservation et l'accès à la diversité génétique des cultures dans le monde entier. L'étape suivante verra les trois institutions et Bioversity International élaborer une note conceptuelle et une ébauche de projet pour en discuter avec les donateurs potentiels.

III. MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT – RESSOURCES PLACÉES SOUS LE CONTRÔLE DIRECT DE L'ORGANE DIRECTEUR

12. Cette partie récapitule les activités menées dans le cadre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages depuis la précédente session de l'Organe directeur. On trouvera des renseignements détaillés sur les principaux faits nouveaux qui ont eu lieu au cours de l'exercice biennal, et sur les processus correspondants, dans le document intitulé *Rapport 2018-2019 sur le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages*⁴. Les paragraphes suivants donnent un aperçu des principaux processus et réalisations liés aux activités du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages.

⁴ IT/GB-8/19/9/Inf.1.

QUATRIÈME APPEL À PROPOSITIONS DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

13. Le Bureau de la huitième session de l'Organe directeur a fourni des conseils et des indications concernant la mise en œuvre du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages tout au long de l'exercice biennal. Il a pris un certain nombre de décisions concernant la conception et le lancement du quatrième appel à propositions, la méthodologie d'examen des propositions de projets par le Groupe d'experts indépendant ainsi que l'approbation du portefeuille de projets à financer.

14. L'appel tient compte des contributions fournies au Bureau par les coprésidents du Comité sur la Stratégie de financement, y compris une recommandation visant à utiliser le quatrième cycle de financement comme passerelle vers une approche programmatique élaborée dans le cadre de l'examen de la stratégie.

15. Le quatrième appel à propositions, lancé le 15 décembre 2017, a été publié sur le site web du Traité international, ainsi que des notifications officielles, et diffusé par les parties prenantes et les partenaires du Traité. La soumission des pré-propositions de projet a pris fin le 1^{er} mars 2018. Le 18 juillet 2019, sur la base des résultats des travaux du Groupe d'experts indépendant, le Bureau de la huitième session de l'Organe directeur a approuvé un portefeuille de 20 nouveaux projets à financer.

16. Suite à cette approbation, le Secrétariat a organisé un atelier qui s'est tenu du 22 au 26 octobre 2018 pour aider les 20 candidats retenus à poursuivre l'élaboration de leurs propositions de projet et les compléter.

17. Au cours de l'atelier, tous les partenaires ont travaillé de concert en adoptant une approche programmatique pour affiner leurs propositions de projet et établir des liens entre certains projets et entre les régions conformément au programme défini dans le cadre du quatrième appel à propositions⁵.

18. Le Secrétariat a assuré le suivi des enseignements tirés et des concepts issus de l'atelier, notamment par la mise en place d'une plateforme de communication et d'interaction consacré au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. L'objectif de la plateforme est de rassembler tous les partenaires du Fonds au sein d'une communauté, de créer des synergies et des complémentarités entre les projets financés par le Fonds, de favoriser l'échange de connaissances et d'enseignements tirés de sa mise en œuvre et de partager des solutions innovantes pour faire face à des enjeux communs⁶.

19. Le Secrétariat œuvre actuellement à la mise au point définitive des accords de projet (lettres d'accord) avec les institutions d'exécution des projets relevant du quatrième appel à propositions. Au moment de la rédaction du présent document, 60 pour cent des projets approuvés étaient opérationnels⁷.

Mobilisation de ressources

20. Le Comité sur la Stratégie de financement a formulé un certain nombre de recommandations qui ont été mises en œuvre par le Secrétaire et qui consistent à, notamment:

- a. délivrer un certificat d'excellence aux propositions présélectionnées de grande qualité qui n'ont pas pu être financées, afin d'aider les candidats à trouver des financements auprès d'autres donateurs;
- b. assurer la liaison avec les partenaires concernés, y compris la FAO et la Commission européenne, afin d'étudier la manière dont ils pourraient appuyer le quatrième appel à propositions;

⁵ Un communiqué de presse sur l'atelier a été publié sur le site web du Traité: <http://www.fao.org/plant-treaty/news/news-detail/fr/c/1162875/>.

⁶ Pour le compte rendu des activités de l'atelier, voir: www.fao.org/3/a-ms023f.pdf.

⁷ Des contrats ont été signés avec les prestataires de services et des fonds ont été décaissés pour permettre le démarrage de la mise en œuvre des projets.

- c. étudier la notion de « coût de l'inaction » et comment elle pourrait servir d'outil de communication éventuel aux décideurs et donateurs;
- d. poursuivre la recherche de moyens de collaboration au sein de la FAO, notamment en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de ses projets de financement pour le climat ainsi que les activités qu'elle mène dans le cadre du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial et toute autre activité pertinente.

21. En approuvant les projets à financer au titre du quatrième appel à propositions, le Bureau a pris note de la suggestion très utile du Groupe d'experts qui consiste à délivrer un certificat d'excellence aux projets présélectionnés mais non retenus pour un financement, afin d'aider les candidats à solliciter des fonds auprès d'autres donateurs.

22. Les Parties contractantes ci-après ont contribué au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages au cours de l'exercice biennal: Canada, Commission européenne, Italie, Norvège, Suède et Suisse.

23. Les premières recettes du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages provenant de l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages ont été perçues en juin 2018. La société Nunhems Netherlands, qui était alors une filiale de Bayer (elle est aujourd'hui une filiale de BASF), a versé 119 083 USD au Fonds fiduciaire. Ce montant équivalait à 0,77 pour cent des ventes de semences de dix variétés de légumes commercialisées à l'aide d'un matériel génétique mis à disposition par le Centre néerlandais des ressources génétiques (CGN) et l'Institut allemand de génétique végétale et de recherche sur les plantes cultivées (IPK) de Leibniz par l'intermédiaire de l'Accord type⁸.

24. Au cours de l'exercice biennal, le secteur français des semences, en particulier le *Groupement national interprofessionnel des semences et plantes* (GNIS), a versé des contributions volontaires annuelles régulières au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages. Le GNIS est la première institution du secteur privé à avoir décidé de verser des contributions annuelles à ce Fonds.

TROISIÈME APPEL À PROPOSITIONS DU FONDS FIDUCIAIRE POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

Mise en œuvre du portefeuille de projets au titre du troisième appel à propositions

25. Le portefeuille de projets retenus dans le cadre du troisième appel à propositions comprend 20 projets⁹ mis en œuvre dans 45 pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Europe, du Proche-Orient, du Pacifique Sud-Ouest, d'Amérique latine et des Caraïbes. Le champ d'application des projets financés reste similaire à celle des appels précédents, l'accent étant mis sur la lutte contre l'insécurité alimentaire et le changement climatique par la gestion de la diversité génétique des cultures, la conservation, la réintroduction et l'amélioration de la diversité génétique.

26. Au moment de l'établissement du présent document, 95 pour cent des projets en étaient à leur phase d'exécution depuis plus de deux ans et demi; depuis la dernière session de l'Organe directeur, le Secrétariat a reçu, examiné et approuvé 43 rapports d'activités et 42 rapports financiers.

⁸ <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1143273/>.

⁹ Le nombre initial de projets approuvés était de 22. À ce jour, deux lettres d'accord n'ont pas été signées en raison d'une série d'obstacles bureaucratiques et juridiques dans les pays où les projets devaient être exécutés (Costa Rica et Cuba).

27. Selon les informations fournies dans les outils d'*établissement de rapports et de suivi* mis à la disposition du Secrétariat¹⁰, les résultats suivants ont été obtenus à ce jour par les partenaires du troisième appel à propositions:

- **81 540 personnes**, dont **23 610 femmes** ont **bénéficié directement** des projets financés. Il s'agit notamment d'agriculteurs, de chercheurs, d'éleveurs, de conservateurs de banques de gènes, de fonctionnaires, d'étudiants et de professeurs;
- **346 728 personnes** supplémentaires devraient **bénéficier indirectement** de l'intensification et de la généralisation des résultats des projets réalisés au titre du troisième appel à propositions;
- **58 instituts de recherche** et **26 universités** ont coopéré avec **130 associations d'agriculteurs** pour recenser des plantes cultivées dont la diversité présente un intérêt éventuel et développer des variétés pouvant s'adapter au changement climatique;
- **5 500 étudiants** (titulaires d'une maîtrise et doctorants) acquièrent des connaissances sur les méthodes participatives de sélection végétale et bénéficient de l'application pratique de la génomique, du phénotypage et de l'utilisation des techniques moléculaires;
- **266 partenaires** ont collaboré à l'exécution des activités des projets retenus dans le cadre du troisième appel à propositions;
- **2 750 échantillons** de plantes cultivées ont été **rapatriées** de banques de gènes régionales et internationales et **réintroduites** dans différents agroécosystèmes;
- **7 380 échantillons** de ressources phylogénétiques de plantes cultivées cibles ont été **évalués** dans des parcelles agricoles ou dans des stations de recherche pour en déterminer la capacité d'adaptation;
- **633 échantillons de ressources phylogénétiques** analysés **présentaient des caractères nouveaux et utiles** pour la sélection future et la recherche;
- **4 392 matériels phylogénétiques** de plantes cultivées ciblées ont fait l'objet d'une **caractérisation moléculaire** dans des instituts de recherche afin d'identifier les caractères de valeur potentielle en utilisant le **génotypage KASP**, les **marqueurs SNP**, l'extraction d'**ADN** et la Stratégie d'identification ciblée du matériel génétique (**FIGS**);
- **90 pour cent** des projets mettent en œuvre des activités d'amélioration des cultures et plus de **160 nouvelles variétés mieux adaptées au changement climatique** ont été développées;
- Une collaboration **Sud-Sud** et **Nord-Sud** a été établie entre des instituts de recherche, principalement pour le transfert de technologies et de savoir-faire en matière de génotypage, de système de sélection assistée par marqueurs et de techniques modernes de sélection;
- Il est prévu d'inclure au moins **7 000 échantillons** des plantes cultivées ciblées dans le **Système multilatéral d'accès et de partage des avantages**;
- **50 000 personnes** ont bénéficié d'une **formation et d'un renforcement des capacités** sur la valeur de l'agrobiodiversité, la conservation à l'exploitation, les techniques modernes

¹⁰ Les outils d'*établissement de rapports et de suivi* mis au point par le Secrétariat comprennent des rapports périodiques d'étape et des rapports financiers que les institutions d'exécution du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages doivent soumettre, des questionnaires de suivi, une matrice d'évaluation des risques, des cadres logiques et diverses mises à jour.

d'étude de la diversité génétique et l'importance des informations à valeur ajoutée sur les RPGAA;

- **60 banques de semences communautaires** ont été créées et 16 autres sont en construction;
- **162 écoles pratiques d'agriculteurs** servent désormais de plateformes d'apprentissage permettant aux agriculteurs d'acquérir des connaissances et des compétences grâce à des pratiques participatives directes.

28. La mise en œuvre du portefeuille relevant du troisième appel à propositions prendra fin en décembre 2019. Le Secrétariat a déjà commencé à planifier l'évaluation indépendante de cet appel avec le Bureau de l'évaluation de la FAO.

Missions de terrain de haut niveau avec des donateurs

29. Depuis la dernière session de l'Organe directeur, le Secrétariat a organisé, en collaboration avec divers donateurs du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, quelques missions de terrain de haut niveau dans des sites où des projets financés par le fonds sont exécutés.

30. En coordination avec le Gouvernement norvégien, le Secrétariat a organisé une visite de haut niveau de plusieurs de ces sites au Malawi. Ont participé à cette visite, qui s'est tenue du 3 au 8 mars 2018, le Ministre norvégien de l'agriculture et de l'alimentation, les points focaux nationaux, le personnel de l'ambassade de Norvège au Malawi, les partenaires et bénéficiaires du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, la presse locale et le personnel du bureau FAO-Malawi¹¹.

31. L'objectif principal de cette visite était de rencontrer les parties prenantes concernées du troisième appel à propositions, notamment les bénéficiaires, les partenaires et les organismes donateurs, et de faire une première évaluation des conséquences pratiques du Fonds dans les parcelles agricoles. Le programme prévoyait des possibilités de valorisation et de sensibilisation, la participation de médias ainsi que des entrevues et des discussions avec des décideurs, des responsables locaux, des agriculteurs, des chercheurs et d'autres intervenants.

32. À la demande de l'Union européenne, le Secrétariat a organisé une mission sur des sites de projets financés par le Fonds fiduciaire au Kenya et en Tanzanie. L'objectif principal de la mission était de mieux connaître la logique d'intervention globale de l'action de l'UE, notamment en rencontrant les bénéficiaires du projet, en évaluant son impact et en rencontrant les parties prenantes concernées par le Traité. La sensibilisation à l'action de l'UE ainsi que la visibilité et la communication des résultats des projets du Fonds fiduciaire ont également été l'un des objectifs de la mission¹².

33. D'autres missions de terrain en Ouganda, au Zimbabwe et au Guatemala ont été entreprises par le Secrétariat du Traité dans le cadre de missions plus larges et de la participation à des réunions internationales.

¹¹ Pour de plus amples informations, voir: <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1107421/>.

¹² Pour de plus amples informations, voir: <http://www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1136222/>.

ANNEXE 1:

PROJET DE RÉSOLUTION **/2019

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT DU
TRAITÉ INTERNATIONAL

L'ORGANE DIRECTEUR,

- 1) **Remercie** les Parties contractantes, les mécanismes internationaux, les fonds, les organismes et d'autres organisations internationales d'avoir fourni des informations au Secrétaire qui ont aidé le Comité *ad hoc* à mettre à jour la Stratégie de financement;
- 2) **Remercie** le Bureau de la huitième session de l'Organe directeur d'avoir fourni des indications concernant les activités du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages au cours de l'exercice biennal et, en particulier, d'avoir accordé des certificats d'excellence aux candidats présélectionnés du quatrième appel à propositions du Fonds afin de les aider à trouver des financements;
- 3) **Se félicite** des contributions financières apportées, durant l'exercice biennal 2018-2019, par l'Italie, la Norvège, la Suède et la Suisse au Fonds à des fins convenues du Traité international et à d'autres fonds qui sont placés sous le contrôle direct de l'Organe directeur;
- 4) **Se félicite** du versement au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages des premières recettes provenant de l'utilisation de l'Accord type de transfert de matériel du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages;
- 5) **Prend acte** de l'engagement généreux pris par le secteur français des semences en 2017 de verser la somme de **175 000 EUR** par an au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité international et **remercie** le *Groupement national interprofessionnel des semences et plantes* (GNIS) d'avoir facilité le paiement de cette contribution volontaire annuelle au cours de l'exercice biennal, **et lance un appel** aux autres parties prenantes et acteurs concernés du secteur privé, en particulier les secteurs des semences et de la transformation des aliments, pour qu'ils versent de nouvelles contributions volontaires sur une base pluriannuelle;
- 6) **Rappelant** que le Comité sur la Stratégie de financement a demandé au Secrétaire d'étudier la possibilité d'entreprendre une analyse du « coût de l'inaction » qui pourrait être utilisée dans les futures activités de communication et de sensibilisation relatives à la Stratégie de financement du Traité, **remercie** le Secrétaire ainsi que les instances du Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires d'avoir organisé conjointement une réunion scientifique pour étudier les méthodes qui pourraient être utilisées, en s'appuyant sur des recherches antérieures, pour décrire et quantifier les conséquences globales de l'inaction au niveau multilatéral dans les domaines de la conservation et de l'accès à la diversité génétique des cultures dans le monde entier, et **demande** au Secrétaire de mettre les résultats de la réunion scientifique à la disposition du Comité de financement;
- 7) **Souligne** combien il est important de poursuivre les activités concernant la mobilisation de ressources, la communication, la promotion, la stratégie de marque du Traité international et la présence dans les médias, afin d'améliorer le financement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et du Fonds à des fins convenues du Traité international et en accroître la visibilité, ainsi que celle de la Stratégie de financement;
- 8) **Souligne** combien il est important de communiquer les résultats des projets relevant du troisième cycle de projets et les résultats escomptés du quatrième cycle des projets dans le cadre de la stratégie de communication plus large du Traité international;
- 9) **Demande** au Secrétaire de mettre au point une boîte à outils de communication pour le Fonds fiduciaire pour le partage des avantages afin d'aider les partenaires du Fonds à mieux faire connaître les résultats et les réalisations découlant des projets financés et à devenir les chefs de file du Traité à l'échelle mondiale;

- 10) *Se félicite* de la création de la plateforme du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages qui est consacrée à la communication et au partage des connaissances et rassemble tous les partenaires participant au Fonds, *et souligne* qu'il importe que les partenaires établissent des liens entre les différentes sources de financement et étudient les possibilités offertes par la planification concertée et le partage des dépenses;
- 11) *Se félicite* des préparatifs de l'évaluation indépendante des projets relevant du troisième cycle de projets conformément aux procédures opérationnelles du Fonds.